

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

Version

: 3.03

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

Code du produit : 00284207

#### Autres moyens d'identification

Non disponible.

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/  
du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

PPG Coatings Belgium BV/SRL  
Tweemontstraat 104  
B-2100 Deurne  
Belgium  
Telephone +32-33606311  
Fax +32-33606435

Adresse courriel de la  
personne responsable de  
cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

#### Organisme consultatif/centre antipoison national

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Flam. Liq. 3, H226  
Skin Irrit. 2, H315  
Eye Irrit. 2, H319  
Skin Sens. 1, H317  
Aquatic Acute 1, H400  
Aquatic Chronic 1, H410

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 2: Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Prévention :

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention :

Recueillir le produit répandu.

Stockage :

Non applicable.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

P280, P210, P273, P261, P391, P501

Ingrédients dangereux :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
RESINE EPOXY ( $700 < MW \leq 1100$ )

Éléments d'une étiquette complémentaire :

Contient des composés époxydiques. Peut déclencher une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

### Exigences particulières d'emballage

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

: Non applicable.

Avertissement tactile d'un danger

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 2: Identification des dangers

**Le produit répond aux critères PBT ou vPvB** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Zinc powder zinc dust (stabilised)	REACH #: 01-2119467174-37 EC: 231-175-3 CAS: 7440-66-6 Indice: 030-001-01-9	≥75 - ≤90	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [Aigu] = 1 M [Chronique] = 1	[1]
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	REACH #: 01-2119456619-26 EC: 500-033-5 CAS: 25068-38-6	≥5.0 - ≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
xylene	REACH #: 01-2119488216-32 EC: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Indice: 601-022-00-9	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304	ETA [Cutané] = 1700 mg/kg ETA [Inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	REACH #: 01-2119455851-35 EC: 918-668-5 CAS: 64742-95-6	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
RESINE EPOXY (700<MW ≤1100)	CAS: 25036-25-3	≥1.0 - ≤5.0	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	-	[1]
1-methoxy-2-propanol	REACH #: 01-2119457435-35 EC: 203-539-1 CAS: 107-98-2 Indice: 603-064-00-3	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
zinc oxide	REACH #: 01-2119463881-32 EC: 215-222-5 CAS: 1314-13-2 Indice:	≤1.0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [Aigu] = 1 M [Chronique] = 1	[1]

French (CA)

France

France

3/21

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

030-013-00-7

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

XYLENE: Plusieurs enregistrements REACH couvrent la substance avec les isomères du xylène, l'éthylbenzène (et le toluène). Les autres descriptions REACH sont: 01-2119555267-33 mélange réactionnel d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène, 01-2119486136-34 hydrocarbures aromatiques, C8, 01-2119539452-40 mélange réactionnel d'éthylbenzène et de xylène

#### Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers soins

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision : 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 4: Premiers soins

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

**Dangers de la substance ou du mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils pour les pompiers

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

#### Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### 6.2 Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

### 6.4 Références à d'autres sections

: Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manutention et stockage

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. La liste des utilisations identifiées à la section 1 doit être consultée pour tout renseignement disponible sur une utilisation présentée sous Scénario (s) d'exposition.

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 7: Manutention et stockage

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

**Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. La liste des utilisations identifiées à la section 1 doit être consultée pour tout renseignement disponible sur une utilisation présentée sous Scénario (s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit ou de l'ingrédient	Valeurs limites d'exposition
Xylène	<b>Ministère du travail (France, 5/2021). [ ] Absorbé par la peau.</b> STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Risk for sensitisation STEL: 100 ppm 15 minutes. Forme: Risk for sensitisation TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Risk for sensitisation TWA: 50 ppm 8 heures. Forme: Risk for sensitisation
1-methoxy-2-propanol	<b>Ministère du travail (France, 5/2021). Absorbé par la peau.</b> STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Risk for sensitisation STEL: 100 ppm 15 minutes. Forme: Risk for sensitisation

French (CA)

France

France

7/21

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA: 188 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Risk for sensitisation  
TWA: 50 ppm 8 heures. Forme: Risk for sensitisation

### Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

### DNEL

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Zinc powder zinc dust (stabilised)  produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DNEL	Long terme Orale	0.83 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.5 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	12.25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	3.571 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	3.571 mg/kg bw/jour	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.75 mg/kg bw/jour	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Orale	0.75 mg/kg bw/jour	[Consommateurs] Population générale	Systémique
xylene	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Cutané	125 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	12.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

French (CA)

France

France

8/21



Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>	générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	212 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	150 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
1-methoxy-2-propanol	DNEL	Long terme Cutané	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	11 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique
zinc oxide	DNEL	Long terme Orale	33 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	43.9 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	78 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	183 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	369 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	553.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	553.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Orale	0.83 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.5 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Opérateurs	Systémique
DNEL	Long terme Inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Opérateurs	Systémique	
DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Population générale	Opérateurs	Systémique	
DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Opérateurs	Systémique	

### PNEC

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
zinc powder zinc dust (stabilised)	-	Eau douce	20.6 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Eau de mer	6.1 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	118 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
	-	Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	35.6 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
produit de réaction: bisphénol-A-	-	Eau douce	0.006 mg/l	Facteurs d'Évaluation

French (CA)

France

France

9/21

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	Eau de mer	0.001 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	Facteurs d'Évaluation
xylene	-	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	0.1 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	0.327 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.327 mg/l	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6.58 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg dwt	-
1-methoxy-2-propanol	-	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg dwt	-
	-	Sol	2.31 mg/kg	-
	-	Eau douce	10 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	Facteurs d'Évaluation
zinc oxide	-	Sédiment d'eau douce	41.6 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	4.17 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	2.47 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	20.6 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Eau de mer	6.1 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Sédiment d'eau douce	117 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	52 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	-	Sol	35.6 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

##### Protection oculaire/faciale

: Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

:

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Gants** : caoutchouc butyle
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. Consulter la norme européenne EN 1149 pour de plus amples renseignements sur les exigences de concepts et de matériaux, ainsi que sur les méthodes d'essai.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140.. Type de filtre : filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les particules P3
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

#### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Aromatique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**Point de fusion et point de congélation** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: <-60°C (<-76°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: Solvant naphta aromatique léger. Moyenne pondérée: -89.24°C (-128.6°F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : >37.78°C

**Inflammabilité** : Non disponible.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.48% Seuil maximal: 13.74% (Éther monométhyle de propylène glycol)

**Point d'éclair** : Vase clos: 33°C

**Température d'auto-inflammation** :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Éther monométhyle de propylène glycol	270	518	

**Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

**pH** : Non applicable. insoluble(s) dans l'eau.

**Viscosité** : Cinématique (40°C): >21 mm<sup>2</sup>/s

**Viscosité** : 60 - 100 s (ISO 6mm)

**Solubilité** :

Médias	Résultat
Eau froide	Non soluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

**Tension de vapeur** :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Éther monométhyle de propylène glycol	8.5	1.1				

**Taux d'évaporation** : Plus haute valeur connue: 0.814 (Éther monométhyle de propylène glycol) Moyenne pondérée: 0.78comparé à acétate de butyle

**Densité relative** : 3.22

**Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 3.7 (Air = 1) (xylène). Moyenne pondérée: 3.5 (Air = 1)

**Caractéristiques d'explosivité** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés oxydantes** : Le produit ne présente aucun risque d'oxydation.

### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** : Non applicable.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.  
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- 10.5 Matériaux incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Produit de l'hydrogène au contact de l'eau. Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1 Renseignements sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Zinc powder zinc dust (stabilised)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.4 mg/l	4 heures
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>2 g/kg	-
xylene	DL50 Orale	Rat	>2 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	1.7 g/kg	-
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	DL50 Orale	Rat	4.3 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>3160 mg/kg	-
RESINE EPOXY (700<MW<=1100)	DL50 Orale	Rat - Femelle	3492 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
1-methoxy-2-propanol	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>7000 ppm	6 heures
zinc oxide	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.2 g/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

#### Irritation/Corrosion

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 11: Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	-	-
xylene	Peau - Léger irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin	- -	- 24 heures 500 mg	- -

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

**Yeux** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	peau	Souris	Sensibilisant

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Mutagenicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
xylene	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
1-methoxy-2-propanol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
xylene	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 11: Données toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

## 11.2 Renseignements sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Non disponible.

### 11.2.2 Autres informations

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 11: Données toxicologiques

Non disponible.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
zinc powder zinc dust (stabilised)  produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)  Hydrocarbures, C9, substances aromatiques  1-methoxy-2-propanol  zinc oxide	Aiguë CE50 0.106 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 0.0727 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia Magna	21 jours
	Aiguë CL50 1.8 mg/l	Daphnie	48 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie	21 jours
	CE50 3.2 mg/l	Daphnie	48 heures
	CL50 9.2 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 23300 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >4500 mg/l Eau douce	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 0.17 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce	Algues	72 heures	

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	OECD 301F	5 % - 28 jours	-	-
	-	75 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	-	Non facilement
xylene	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	-	-	Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation



Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision : 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 12: Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	3	31	faible
xylene	3.12	7.4 à 18.5	faible
1-methoxy-2-propanol	<1	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Non disponible.

### 12.7 Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. La liste des utilisations identifiées à la section 1 doit être consultée pour tout renseignement disponible sur une utilisation présentée sous Scénario (s) d'exposition.

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet
08 01 11*	waste paint and varnish containing organic solvents or other hazardous substances

#### Emballage

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Contenant	15 01 06 mixed packaging

French (CA)

France

France

17/21

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision

: 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 13: Données sur l'élimination

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	3	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
<b>Substances polluantes en milieu marin</b>	Non applicable.	Non applicable.	(Zinc powder - zinc dust (stabilized), Epoxy resin (MW ≤ 700))	Not applicable.

### Autres informations

**ADR/RID** : La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.

**Code tunnel** : (D/E)

**ADN** : La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.

**IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

**IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** : Non applicable.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision : 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

#### UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

###### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

#### Ozone depleting substances (1005/2009/EU)

Non inscrit.

#### Directive Seveso

Ce produit est réglementé en vertu de la directive Seveso.

##### Critères de dangerosité

###### Catégorie

P5c  
E1

#### Réglementations nationales

- Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)  
xylene RG 4bis, RG 84 [1]  
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques RG 4Bis, RG 84 [1]  
RESINE EPOXY (700<MW<=1100) RG 51  
1-methoxypropan-2-ol RG 84  
Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977: [1] Benzène et homologues  
Pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation
- Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné
- Références** : Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. ; Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits biocides ; Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations vénéneuses. ; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets dangereux. ; Code du travail article: R231-53. ; Code du travail: Ambiance des lieux de travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail: Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail:

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision : 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail: dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6 ; Code du travail: dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16 ; Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la toxicité aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

### Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

### Texte complet des phrases de danger abrégées

H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Code : 00284207

Date d'édition/Date de révision : 21 Juillet 2022

SIGMAZINC 109 HS BASE GREY

## SECTION 16: Autres informations

### [Texte complet des classifications \[CLP/GHS\]](#)

Acute Tox. 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1  Aquatic Chronic 2  Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2  Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 STOT SE 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	--

### **Historique**

**Date d'édition/ Date de révision** : 21 Juillet 2022

**Date de publication précédente** : 8 Mars 2022

**Élaborée par** : EHS

**Version** : 3.03

### **Déni de responsabilité**

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*